

Nantes, le 29 mai 2026

Fonds social européen plus 2021-2027

**Programme national du fonds social européen plus (FSE+)
Programme national du fonds pour une transition juste (FTJ)
2021-2027**

POUR INFORMATION

Actualités des programmes nationaux FSE+ et FTJ 2021-2027

Le programme national FSE+ 2021-2027 piloté par le ministère du Travail et des Solidarités se compose d'un volet déconcentré de 2 514 M€, d'un volet central de 1 339 M€ et d'une dotation de 154 M€ de crédits d'assistance technique.

En amont de la validation du programme national FSE+ par la Commission européenne¹, une enveloppe de 80,6 M€ de crédits² pour cette programmation FSE+ a été attribuée à l'Etat en région des Pays de la Loire par un courrier du Délégué général de la DGEFP³ du 26 octobre 2021 adressé au préfet de région.

Au total, depuis le début du cycle de programmation 2021-2027, ce sont 228 appels à projets (AAP) qui ont déjà été publiés dont 224 au titre du FSE+ et 4 au titre du FTJ.

Ce niveau place la région Pays de la Loire au 2^{ème} rang sur 20 des « régions » gestionnaires (incluant les territoires ultra marins et le « volet national ») par le nombre d'AAP publiés (11% du nombre total d'AAP publiés). Soit une part plusieurs fois supérieure à sa part relative dans les crédits UE desdits programmes.

Le constat exprime un ciblage des AAP publiés dans la région plus accentué qu'ailleurs.

Les AAP des 8 organismes intermédiaires (OI) de la région portent sur le programme FSE+ uniquement. En effet, le programme FTJ dans son volet « compétences » est confié en totalité en gestion à l'Etat en région Pays de la Loire.

Les AAP publiés par les OI sont tous préalablement validés par l'Autorité de Gestion Déléguée (AGD) opérant par la DREETS.

Au 29/05/2026, 207 AAP ont été publiés par eux depuis le début de la programmation 2021-2027 :

- 175 sur l'objectif spécifique H de la priorité 1 du programme « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés » (90,2 % des crédits aux OI). Tous les OI sont dotés sur cet objectif spécifique. Ils ont tous lancés des appels à projets.

¹ cette validation est intervenue le 27 octobre 2022

² 78 318 172 euros de crédits d'intervention et 2 322 045 euros de crédits d'assistance technique

³ Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

- 12 sur l'objectif spécifique L de la priorité 1 du programme « *Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale [...]* » (6,0 % des crédits aux OI). 5 OI (les Départements) sont dotés sur cet objectif spécifique. Ils ont tous lancés un ou plusieurs appels à projets.
- 11 sur l'objectif spécifique A de la priorité 2 du programme « *Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes [...]* » (2,4 % des crédits aux OI). 5 OI (les Départements) sont dotés sur cet objectif spécifique. Ils ont tous lancés un ou plusieurs appels à projets.
- 9 sur la priorité 6 du programme qui concerne les « *Actions sociales innovantes* » (1,4 % des crédits aux OI) en lien avec le but de l'objectif spécifique H déjà mentionné. Tous les OI sont dotés sur cette priorité.

Cette répartition est, globalement, en rapport avec celle des crédits d'intervention alloués aux OI.

Tous les AAP (locaux et nationaux) sont consultables sur le site : <https://fse.gouv.fr/les-appels-a-projets>

Au 29/05/2026, le montant total de la programmation FSE+ en Pays de la Loire est d'environ 50 M€, à travers 310 opérations. Le taux de programmation des crédits d'intervention FSE+ est d'environ 64% de la dotation régionale FSE+. Ce taux est légèrement supérieur au taux de programmation national qui est d'environ 60%. Il a augmenté de 14 M€ en un an du fait d'une programmation constante des 8 OI et d'un flux important de dossiers de l'AGD programmés en avril 2026.

Depuis le précédent comité, on note une augmentation de 13,4 M€ du montant des dépenses UE retenu par l'Autorité de gestion qui est d'environ 20,9 M€ à fin mai 2026. De nombreux bilans sont attendus au 30 juin 2026. Lesquels feront l'objet de CSF au cours du second semestre. En Pays de la Loire, l'objectif de déclaration de dépenses 2026 fixé à 23,2 M€ sera dépassé bien avant la fin d'année.

Au premier semestre 2026, l'Autorité de gestion en titre des programmes nationaux FSE+ et FTJ a envisagé de fusionner les deux programmes nationaux en un seul. Cette modification a été soumise à la validation du Comité national de suivi par consultation écrite du 7 mai au 13 mai 2026.

La demande de modification du programme FSE+ a été officiellement soumise à la Commission européenne le 13 mai 2026. Si cette demande est acceptée la fusion se traduira par la création d'une priorité 9 « FTJ » au sein du programme national FSE+/FTJ. Le programme national FTJ sera clôturé.

En région Pays de la Loire, le Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) constitue le cadre stratégique des actions envisagées sur le territoire FTJ⁴. Il a été rédigé par la Région en concertation avec les services de l'Etat⁵, les partenaires de l'emploi et les collectivités signataires⁶ du PACTE de Cordemais.

⁴ il correspond au périmètre géographique du PACTE de Cordemais

⁵ SGAR, DGEFP, DREETS FSE, DDETS 44

⁶ Communauté de communes Estuaire et Sillon, CARENE, Nantes Métropole

Le PTTJ de la Région Pays de la Loire prévoit au titre de son volet « investissement » des actions de diversification économique sur le territoire du PACTE de Cordemais. Au titre de son volet « compétences⁷ », il prévoit notamment des actions de perfectionnement et de reconversion des travailleurs, des demandeurs d'emploi, des salariés et ex-salariés⁸ et des sous-traitants de la centrale à charbon de Cordemais et plus largement, des salariés issus des secteurs en déclin⁹ et en transformation¹⁰ vers des secteurs de diversification tels que les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, les batteries électriques, la réhabilitation des friches, la collecte et le traitement des déchets, (...). Par ailleurs, il est également possible d'orienter ces publics vers des secteurs à fort besoin de main d'œuvre si ceux-ci respectent le principe du DNSH¹¹.

Au total, 4 AAP gérés par la DREETS ont été publiés.

Au second quadrimestre 2025, un AAP « compétences » a été publié. Lequel admettait des opérations en réalisation jusqu'au 31 décembre 2026. 9 porteurs y ont déposé une demande. Le montant total des demandes atteint presque 3 M€.

Au premier quadrimestre 2026, un AAP sur la reconversion et le développement des compétences des salariés du territoire FTJ a été publié. Il était à l'attention des Opérateurs de compétences (OPCO) et admettait des opérations en réalisation pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028¹². 2 porteurs ont déposé une demande qui sont actuellement en instruction.

Un 5^{ème} AAP sur l'accompagnement des demandeurs d'emplois du territoire FTJ devrait être publié en juin 2026. Il sera à l'attention de France Travail et admettra des opérations en réalisation sur la même période que le précédent AAP réservé aux OPCO.

Au 29 mai 2026, le taux de programmation des crédits d'intervention FTJ est d'environ 32% (soit environ 5,6 M€) de la dotation régionale FTJ volet « compétences ». Ce taux de programmation devrait progresser dans les prochains mois suite à l'instruction des dossiers déposés dans les derniers AAP publiés.

La programmation FTJ sur le volet « compétences » restera inférieure à celle envisagée pour différentes raisons et notamment, un démarrage opérationnel différé, des restrictions liées au territoire FTJ et à la prise en compte des secteurs de diversification dans plusieurs des points du PTTJ et du programme national FTJ. Les porteurs potentiels sont nettement moins nombreux que sur le volet « investissement » piloté par la Région. Ce constat est similaire pour plusieurs autres DREETS dotées de crédits FTJ.

A fin mai 2026, le montant des dépenses UE retenu par l'Autorité de gestion est d'environ 0,2 M€. Des CSF sont en cours de réalisation, ils permettront d'augmenter le taux de réalisation mais celui restera en retrait par rapport aux prévisions en termes de réalisation. En pratique, les premiers CSF révèlent des sous-réalisations massives.

En Pays de la Loire, l'objectif de déclaration de dépenses 2026 est fixé à 7 M€ environ, il ne sera pas atteint en fin d'année. Le service gestionnaire poursuit sa mobilisation pour se rapprocher au maximum de l'objectif. Si la fusion des programmes nationaux FSE+ et FTJ est approuvée par la Commission européenne, la compensation entre les deux fonds pour l'atteinte des objectifs de déclaration de dépenses 2026 (et pour les années suivantes) contribuera à limiter le risque de dégagement d'office.

⁷ géré par l'Etat (préfet de région / DREETS)

⁸ en complément des dispositifs réglementaires de droit commun

⁹ cokéfaction-raffinage, production d'électricité

¹⁰ métallurgie, chimie, fabrication de produits minéraux non métalliques

¹¹ Do no significant harm – ne pas causer de préjudice important à l'environnement

¹² sous réserve de la passation d'un avenant à la convention pour prolongation du projet au-delà du 31 décembre 2027